Communiqué de presse

Le 17 mai 2007

Les juges du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand ont rendu leur décision le 5 mai dernier, suite à la mise en redressement judiciaire de l'entreprise Toury et retenu l'offre commune Leche Pascual, GLAC, Vitagermine, Fromageries Dischamp. L'appel déposé par les anciens dirigeants de Toury à la demande de Lactalis ne remet pas en cause l'objectif que se sont fixés les repreneurs : mettre le cap sur l'avenir afin d'assurer la réorganisation et la pérennité du groupe Toury.

Le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, dans son jugement du 5 mai, a ordonné la cession du groupe auvergnat Toury à Vitagermine (*Babyfood*), GLAC/Dischamp (*lait*, *fromage*), Leche Pascual (*jus de fruits*). Les repreneurs se sont dès lors mis au travail, soutenus par la confiance et l'implication forte des salariés, des producteurs et des clients.

Dès les premières semaines, dans le dialogue et l'action

Les quatre partenaires, chacun dans leur secteur d'activité, ont rencontré collaborateurs, producteurs et clients, pour échanger et faire partager leurs projets de développement pour les activités Toury.

A partir du 7 mai, les producteurs ont reçu le virement d'une avance sur les sommes qui leur sont dues, conformément aux engagements pris lors du jugement par le GLAC et Dischamp. Les transporteurs ont eu confirmation du règlement de leurs factures et ont repris normalement les enlèvements et les livraisons.

Une reprise gagnante pour les territoires

Le plan proposé par le groupement des quatre entreprises prévoit la reprise de la totalité du personnel sur chacun des sites. Sur des territoires souvent difficiles où le maintien de l'activité économique reste un sujet de préoccupation majeur, ce volet est un élément essentiel. Lors des réunions effectuées dans chaque usine, les salariés ont pu poser toutes les questions concernant leur avenir. «Après les lourdes incertitudes qui ont pesé sur les dernières semaines, l'implication et le dévouement du personnel dans la remise en marche des outils est remarquable » note Pierre Blanchier, Directeur Général du GLAC.

Toury, cap sur l'avenir

Les repreneurs, spécialistes chacun dans leur domaine, ont immédiatement informé les clients Toury du succès de leur offre. Carrefour, Casino, Leclerc, entre autres, leur ont renouvelé leur confiance et leur satisfaction de la solution choisie par le Tribunal de Commerce. Tous attendent désormais que les livraisons retrouvent leur régularité.

Mais, plus encore, ils sont prêts à étudier de nouvelles références pour contribuer au redémarrage et au développement des activités. Toury a désormais tous les atouts pour accéder à de nouveaux marchés.

Jean-Michel Boyer, Directeur Général de Vitagermine ajoute que « l'usine de Mérinchal a une vraie place face à Danone –*marque Blédina*– et Nestlé, et de nouveaux clients se sont déjà positionnés pour faire fabriquer, à leur marque, des petits pots ».

Pierre Blanchier évoque aussi « la lourde tâche qui nous attend tous pour remettre totalement en état l'outil de production. Certaines machines sont arrêtées, faute de réparations ou de maintenance. Les investissements indispensables de renouvellement ou d'amélioration de la productivité, qui avaient été différés par le groupe Toury pour des raisons financières, vont être réalisés très rapidement. Deux nouveaux camions de collecte sont, par exemple, déjà arrivés à Theix ».

…..et pourtant !

Les débats devant le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand ont duré quatorze heures. Ils ont été transparents et équitables, chaque repreneur ayant pu s'exprimer librement et longuement à l'égard des producteurs, des créanciers et des salariés. Le jugement est allé dans le sens des avis donnés par les producteurs, les collaborateurs et le ministère public qui, il faut le noter, n'a pas fait appel.

« Il était plus facile d'acheter des Boeing que de reprendre le groupe Toury » constate Javier Colomina, Directeur Général de Leche Pascual et ancien Directeur d'Iberia. « Les pressions de toute sorte –qui ont culminé durant l'audience– et celles, particulièrement odieuses exercées sur le personnel fragilisé par la crise récente, sont inacceptables ».

« Nous avons été très surpris et touchés par la vague de soutien massif qui a suivi l'annonce du jugement » ajoute Jean-Luc Dischamp. « A l'inverse, nous sommes choqués par l'attitude de Lactalis. Si notre projet a été retenu, c'est parce qu'il assurait mieux l'avenir des personnels, des sites, du tissu industriel et des AOC d'Auvergne, dans le respect de leur lien au terroir et du maintien d'une activité essentielle sur ces zones de montagne. Lactalis attend les conclusions de l'appel interjeté à sa demande par une partie des anciens dirigeants des sociétés du groupe Toury -ceux-là même qui ont conduit l'entreprise à la faillite-. Nous l'attendons également avec sérénité, bien sûr. Mais en poursuivant ce que nous savons faire le plus efficacement : travailler et valoriser les produits fabriqués par l'entreprise ».

Contact presse : Marie-Luce Bozom - 06 15 15 63 20